



COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL REGIME INDEMNITAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Pour information en 2017, 3 organisations syndicales (CGT, SUD, FA) étaient opposées à l'application de cette CIA, du fait du caractère subjectif et discriminatoire.

D'autre part et suite au déféré préfectoral concernant la délibération de décembre 2017 relative au nouveau régime indemnitaire. La Région doit acter en conséquence et reprendre la délibération de juillet 2019 relative au Régime indemnitaire de la filière culturelle.

Celle-ci sera applicable à tous les agents de la collectivité, sauf ceux soumis à un cadre d'emploi spécifique (ARL)

Les Modalités de mise en œuvre du CIA présentées lors du 1^{er} groupe de travail du 14 octobre 2019 sont :

1^{er} Dispositif

- une somme unique pour toutes les catégories et un montant symbolique
- un versement unique en une seule fois à la fin du processus d'évaluation
- un retrait intégral si 1 critère de l'évaluation est du niveau non maîtrisé

La FA propose au moins 1 critère par item soit réunir 4 critères non maîtrisés

2^{ème} Dispositif de mise en œuvre de la CIA

- une somme unique pour toutes les catégories fixée à 50€ annuelle proratisée en fonction du temps de travail et de présence au cours de l'année

La FA propose de fixer une durée effective de présence de 6 mois minimum et non consécutive.

- un versement unique au terme du processus d'évaluation, soit pour l'année 2019, un versement dernier trimestre 2020
- attribuable aux agents évalués pour 2019. Pour les contractuels nécessité d'être évalués au moins sur une durée de 6 mois
- un retrait intégral de la CIA, si 1 critère d'évaluation est non maîtrisé

3^{ème} Dispositif complément missions exceptionnelles.

Ce complément était initialement prévu seulement pour les catégories A.

Il sera attribué à toutes les catégories. L'octroi de ce complément sera soumis à la condition d'une lettre de mission.

Ce complément sera d'un montant de 20€ mensuel.

4^{ème} Dispositif complément pour suppléance.

Dans les services non bi-site, un suppléant du chef de service sera nommé pour assurer son remplacement en cas d'absence.

Une indemnité financière d'un montant de 30€ mensuelle lui sera versée.

La FA propose que cela soit appliqué pour les contremaitres des ERM, qui pour nous rentrent de ce cadre, cette demande est actée par les RH

Ce complément sera versé aux agents désignés ne percevant aucune autre indemnité au titre de fonctions hiérarchiques.

Ce dispositif ne concerne pas les agents qui assurent des missions sur des postes de grade supérieur (pour des vacances de postes, longues maladies..), ceux-ci perçoivent une indemnité(NBI).

5^{ème} Dispositif complément pour fonctions financières.

Un complément sera versé mensuellement aux agents exerçant des fonctions financières.

-30€ pour les services non dotés d'UEFM (fond monétaire européen)

-50€ pour les agents dotés d'UEFM.

6^{ème} Dispositif complément spécifique organisation horizontale.

Cela concerne principalement la DAFU, ce service fonctionne sans encadrants de proximité mais avec des référents.

Ce fonctionnement crée une grande autonomie des agents.

A ce titre une rémunération mensuelle de 50€ sera versée, au titre de sujétion et expertise.

Compléments catégorie A

Management supérieur (directeur /directeur délégué)

Effectif géré

Effectif cible: mini. 50 agents + Taux d'encadrement: <10% pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Management intermédiaire (Dir .Adj. / Resp. Service / Resp .SceDélégué)

Effectif géré

Effectif cible: mini. 20 agents + Taux d'encadrement: <10% pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Itinérance (service multi-sites)

Mini 30% de l'effectif sur 1 site et déplacement sur l'autre site au moins 1fois par semaine ou 4 fois par mois en moyenne pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Tutorat

Tuteur d'apprenti pour la durée du tutorat 20€ mensuels

Fonctions opérationnelles (Resp. Unité /Agent sans encadrement)

Itinérance

Déplacements hors département d'affectation au moins 1 fois par semaine ou 4 fois par mois (hors périodes de congés) pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Formateur interne

Réalisation de formations internes sur commande du service formations pour la durée d'inscription (révision annuelle) 20€ mensuel

Tutorat

Tuteur d'apprenti - Non perception intégrale de la NBI - Tuteur pour la durée du tutorat 20€ mensuel

Transversalité

Lettre de mission DG confiant une mission transversale excédant l'objet de l'emploi occupé pour la durée de la mission fixée par la lettre de mission 20€ mensuel

Travail en cycle spécifique

Affectation dans un service à cycle spécifique fixé après avis CT prévoyant une présence durant les jours habituels de repos hebdomadaires pour la durée d'affectation 20€ mensuel

Intérim

Intérim des fonctions d'encadrement du Responsable de service au sein de service sans Responsable de Service Délégué pour les agents sans majoration du régime indemnitaire au titre de fonctions hiérarchiques pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Référent UEFM

Occupation, dans le cadre de l'organisation financière de la collectivité, des fonctions de référent au sein d'une UEFM pour la durée d'affectation 50€ mensuel

Référent sans UEFM

Occupation, dans le cadre de l'organisation financière de la collectivité des fonctions de référent, au sein d'une direction sans UEFM pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Compléments catégorie B

FONCTIONS MANAGERIALES (Resp .Service/Resp .SceDélèg./ Resp. Unité)

Effectif géré

Effectif cible: mini. 20 agents +Taux d'encadrement: <10% pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Taux d'encadrement: <10%

Itinérance (service multi-sites)

Mini 30% de l'effectif sur 1 site et déplacement sur l'autre site au moins 1fois par semaine ou 4 fois par mois en moyenne pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Tutorat

Tuteur d'apprenti - Non perception intégrale de la NBI - Tuteur pour la durée du tutorat 20€ mensuel

Fonctions d'application

Itinérance

Déplacements hors du périmètre de la Métropole d'affectation de manière fréquente au regard des fonctions occupées pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Formateur interne

Réalisation de formations internes sur commande du service formations pour la durée d'inscription (révision annuelle)20€ mensuel

Tutorat

Tuteur d'apprenti - Non perception intégrale de la NBI - Tuteur pour la durée du tutorat 20€ mensuel

Occupation de fonctions de catégorie supérieure

Occupation de fonctions dont la nature des missions relève de la catégorie B (poste cible identifié DRH) pour la durée d'affectation jusqu'à l'accès à la catégorie B 30€ mensuel

Contraintes horaires*

Affectation à des missions imposant selon un planning et afin de répondre aux nécessités de service à une présence à horaires fixes durant les plages variables pour la durée d'affectation 20€ mensueltravaillant en cycle

Spécifique

Affectation dans un service à cycle spécifique fixé après avis CT prévoyant une présence durant les jours habituels de repos hebdomadaires pour la durée d'affectation 20€ mensuel

Transversalité

Lettre de mission DG confiant une mission transversale excédant l'objet de l'emploi occupé pour la durée de la mission fixée par la lettre de mission 20€ mensuel

Intérim

Intérim des fonctions d'encadrement du Responsable de service au sein de Service sans Responsable de Service Délégué pour les agents sans Majoration du régime indemnitaire au titre de fonctions hiérarchiques pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Référent UEFM

Occupation dans le cadre de l'organisation financière de la collectivité, des fonctions de référent au sein d'une UEFM pour la durée d'affectation 50€ mensuel

Référent sans UEFM

Occupation, dans le cadre de l'organisation financière de la collectivité des fonctions de référent, au sein d'une direction sans UEFM pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Compléments catégorie C

Effectif géré

Effectif cible: mini. 15 agents pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Itinérance (service multi-sites)

Mini 30% de l'effectif sur 1 site et déplacement sur l'autre site au moins 1 fois par semaine ou 4 fois par mois en moyenne pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Tutorat

Tuteur d'apprenti - Non perception intégrale de la NBI - Tuteur pour la durée du tutorat 20€ mensuel

Itinérance

Déplacements hors département d'affectation au moins 1 fois par semaine ou 4 fois par mois (hors période de congés) pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Formateur interne Réalisation de formations internes sur commande du service formation pour la durée d'inscription (révision annuelle) 20€ mensuel

Tutorat

Tuteur d'apprenti Non perception intégrale de la NBI Tuteur pour la durée du tutorat 20€ mensuel

Transversalité

Lettre de mission DG confiant une mission transversale excédant l'objet de l'emploi occupé pour la durée de la mission fixée par la lettre de mission 20€ mensuel

Travail en cycle spécifique

Affectation dans un service à cycle spécifique fixé après avis CT prévoyant une présence durant les jours habituels de repos hebdomadaire pour la durée d'affectation 20€ mensuel

Intérim

Intérim des fonctions d'encadrement du Responsable de service au sein de services sans Responsable de Service Délégué pour les agents sans majoration du régime indemnitaire au titre de fonctions hiérarchiques pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Référent UEFM

Occupation, dans le cadre de l'organisation financière de la collectivité, des fonctions de référent au sein d'une UEFM pour la durée d'affectation 50€ mensuel

Référent sans UEFM

Occupation, dans le cadre de l'organisation financière de la collectivité des fonctions de référent, au sein d'une direction sans UEFM pour la durée d'affectation 30€ mensuel

Communiqué national du conseil supérieur Novembre 2019:

Un décret par homologation au ministère de l'agriculture, devrait permettre l'application du RIFSEEP aux agents soumis au cadre des Etablissements d'Enseignements. (ATEE)
Aucune date précise n'a été fixée.

Le Pôle Com